



AVBE

Association Villas Belle Époque
de Saint Raphaël

L'AVBE s'adresse aux propriétaires ou copropriétaires de villas anciennes (antérieures à 1935), de caractère, à Saint-Raphaël, ainsi qu'aux personnes ayant montré un intérêt marqué pour ce patrimoine architectural. L'adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration.

Bulletin d'adhésion :

Période Juillet 2024- Juin 2025

Nom : Prénom :

Nom de la villa : Quartier :

Adresse :

E-mail :

Téléphone (mobile) :

Selon votre choix (rayer la ligne inutile) :

Cotisation annuelle ordinaire: 25 euros .

Cotisation de soutien : euros (préciser le montant, à votre choix)

Libeller votre chèque à l'ordre de l' AVBE.

Envoyer ce bulletin (et le chèque) à : AVBE, 149 chemin du Bois Notre-Dame. 83700 Saint Raphaël.

Souhaitez-vous un reçu ? oui non

NB : la cotisation couvre la période de douze mois allant du 1er juillet au 30 juin. Pour toute adhésion intervenue après le 1er avril 2024, la cotisation payée couvre la période qui va jusqu'au 30 juin 2025.